

des Princes Sc. Mars 1735. 159

*priam minutatim discutientes, prout cuiusque Praefatio demonstrabit.*

Le tout est muni d'Approbations, & du Privilège de Sa Majesté Impériale & Catholique, de même que de bons & amples Indices à chaque Tome, soit pour les matières, soit aussi à chaque Traité pour les Titres, Sections, Paragraphes, Chapitres, &c.

A ce détail il est à propos d'ajouter les remarques suivantes.

Les Livres qui composent le Corps du Droit Canon, sont, comme peu de gens l'ignorent.

1. Le Decret de Gratien, Moine Italien de l'Ordre de St. Benoît, qui publia ce Recueil environ le milieu du XII. Siècle.

2. Les grandes Decretales recueillies & publiées en l'année 1230. par Raymond de Pegnafort, Moine Espagnol de l'Ordre de saint Dominique, qui fit cette Collection par l'ordre du Pape George IX.

3. Le Sexte qui est une Collection faite en l'année 1298. par l'ordre du Pape Boniface VIII.

4. Les Clementines qui sont un Recueil des Decrets du Concile Général de Vienne en Dauphiné, & des Epîtres ou Constitutions du Pape Clement V. qui vivoit au XIV. siècle.

5. Les Extravagantes ou Constitutions du Pape Jean XXII. Successeur de ce Clement V.

6. Les Extravagantes Communes, qui sont un Recueil des Decretales des Papes, depuis Boniface VIII. jusqu'à Sixte IV. c'est-à-dire, jusques en l'année 1483.

7. Les Decrets du Concile de Trente, dont on a composé en partie le septième Livre des grandes Decretales.

Voilà les Livres qui composent le Corps du